
Saint-Éloy-la- Glacière

Information municipale N° 32 DÉCEMBRE 2025



SOMMAIRE

- ❖ Le mot du Maire
- ❖ 42 ans au service de la commune
- ❖ Taux, taxes, tarifs et subventions
- ❖ Les travaux
- ❖ Les Saintéloyiens
- ❖ La vie des associations
- ❖ Un tour en Europe avec Nathalie
- ❖ Le bois de Mauchet
- ❖ L'aménagement de la zone humide
- ❖ La réglementation des boisements

L'édito

Réglementation des boisements, aménagement des zones humides, un coup d'oeil sur le Bois de Mauchet, le bulletin 2025 est largement consacré au milieu naturel de notre commune. Cependant, une page se tourne, Jean-Luc raccroche son écharpe ! Avec la complicité de Josiane qui a ouvert ses archives, de Martine et Dominique Fournet qui se sont plongés dans leur album photos, nous avons pu revenir en images sur les 40 dernières années de l'histoire de notre village et rendre hommage au travail que notre maire a accompli pour Saint-Eloy.

Ils sont venus à Saint-Eloy

André Chassaigne maire de Saint Amant-Roche-Savine, conseiller général, député 2002-2025 ; Georges Chometon, maire de Saint-Bonnet-le-Chastel, Président du Conseil général (1992-1998).



André Chassaigne ; Jean-Yves Gouttebel, Président du conseil général puis départemental (2004-2021).

Myriam Fougère, élue régionale, Eric Gold, Sénateur et Lionel Chauvin, Président du Conseil départemental depuis 2021.



LE MOT DU MAIRE

En cette fin d'année 2025, nous arrivons au terme d'un mandat qui a commencé dans la douleur à cause de la pandémie liée au COVID et dans l'incertitude quant à l'avenir de notre commune. J'ai le sentiment que nous terminons celui-ci dans l'inquiétude quant à l'avenir de notre pays rongé par la dette accumulée depuis des dizaines d'années, une insécurité grandissante associée à des trafics en tout genre.



Ce mandat, je n'avais pas prévu de le faire mais s'il a permis de préserver l'intégrité de notre commune et inspiré de nouvelles vocations alors je n'ai aucun regret et je peux désormais partir avec le sentiment du devoir accompli.

Au cours de cette année, nous avons terminé des chantiers engagés pour certains depuis plusieurs années.

- ❖ *Les travaux de restauration de la zone humide sur la site de la fontaine*
- ❖ *L'enfouissement des derniers réseaux aériens du bourg*
- ❖ *La validation de la réglementation des boisements sans parler des travaux d'entretien des nos logement locatifs et la voirie.*

Au début de l'année 2026, nous allons procéder au recensement de la population communale, cette tâche sera accomplie par notre secrétaire de mairie. Pour celles et ceux qui ne se recensent pas sur internet, elle se rendra à domicile. Le recensement de tous les habitants de la commune est important : il impacte les dotations qui nous sont octroyées par l'Etat, il montre le dynamisme d'une commune. Pour celles et ceux qui habitent notre commune pendant la belle saison, je vous invite à vous faire recenser à St-Eloy : le recensement est uniquement statistique et il n'a aucune incidence fiscale notamment concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Pendant toutes mes années de mandat, j'ai mené un combat permanent pour faire mentir les statistiques qui, dans les années 1990, prévoyaient qu'il n'y aurait plus d'habitants à St-Eloy en 2020. Nous sommes toujours là et j'attends les résultats avec sérénité.

Merci à vous élus d'hier et d'aujourd'hui, membres des associations, bénévoles pour m'avoir aidé pendant toutes ces années à faire vivre notre commune ! Merci pour votre présence massive le 16 août dernier aux Amouilhaux où nous avons partagé un grand moment de complicité et de convivialité avec nos amis québécois ! Merci enfin pour votre confiance qui n'a jamais failli !

Chers amis, je souhaite longue vie à notre commune et au nom du Conseil municipal, je vous présente mes vœux les meilleurs pour 2026.

Jean-Luc Coupat

42 années au service de la commune

Élu pour la première fois en mars 1983, du haut de ses 26 ans, le petit jeune du Conseil est élu 2^e adjoint, il l'est à nouveau après les élections de 1989. Six mois avant la fin du mandat, le maire, Félix Chevarin décède ce qui entraîne des élections partielles en 1994 à l'issue desquelles Jean-Luc Coupat est élu maire. Il le sera à nouveau après les élections de 1995.

Les Voeux de Monsieur le Maire

Ce Bulletin Municipal est pour moi l'occasion de vous présenter de mon nom et au nom du conseil Municipal, mes meilleurs voeux de bonheur et de santé pour 1995

Que l'année qui vient soit plus douce pour ceux qui souffrent plus juste pour les plus démunis, en un mot que 1995 efface de nos mémoires ces dernières années, si moroses pour tous.

Jean Luc COUPAT

Le mot du maire, bulletin municipal Numéro 1, décembre 1994

Alors que d'aucuns prédisent la disparition de la commune faute d'habitants, le maire est bien décidé à la faire vivre. Pour cela, il faut endiguer la croissance de la forêt qui couvre alors 90 % du territoire communal, juguler la dépopulation.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Saint-Éloy-la-Glacière fait de la résistance

En 150 ans, Saint-Éloy-la-Glacière a vu sa population réduire comme une peau de chagrin : 666 habitants au milieu du siècle dernier contre 54 aujourd'hui.

Boisée à 90 %, la petite commune du Haut-Livradois a décidé de faire de la résistance.

« Soit on se contente d'attendre la mort, soit on se bat pour que la commune vive », estime son jeune maire, Jean-Luc Coupat, qui a choisi la deuxième solution.

Le Paysan d'Auvergne, 11/12/1998

Tout au long de sa carrière de maire ce sera sa ligne de mire. Restaurer le cadre de vie par la réhabilitation des bâtiments et espaces municipaux : la mairie, l'église, l'aménagement du bourg. Accueillir de nouveaux habitants notamment en créant des logements sociaux dans l'ancien presbytère et l'ancienne mairie. Faire reculer la forêt autour des zones habitées afin que l'agriculture puisse survivre. Encourager l'esprit d'appartenance à une communauté vivante en redonnant vie aux fêtes de village,

soirées châtaignes, fête patronale, lotos...avec la complicité de SaintEloysir association nouvellement créée et des bénévoles qui partagent ses ambitions

54 habitants en 1990, 63 en 2005, nous sommes certainement près de 70 en 2025 ! Contrairement aux prédictions, la commune n'est pas morte, de nouveaux habitants viennent s'installer et contribuent au renouvellement de la population.

Mais Jean-Luc est bien conscient qu'une si petite commune ne peut avoir que des ambitions modestes. Les paperasses administratives, les mécanismes de l'octroi des subventions sont alors sa bête noire mais il mettra toute son énergie à en maîtriser les arcanes et deviendra expert.

Il est élu en 2004 Conseiller général du Canton de Saint-Amant-Roche-Savine et l'une des chevilles ouvrières de la communauté de communes du Haut-Livradois dont il est Vice-Président dès sa création en janvier 2000 puis Président en 2014. C'est avec beaucoup de réserves qu'il devient l'un des 14 vice-présidents d'Ambert-Livradois-Forez, la nouvelle communauté de communes créée en 2016 qu'il considère comme une menace pour les petites communes périphériques. Son dernier combat : la non spatialisation des surfaces constructibles dans les communes de moins de 1000 habitants afin de ne pas bloquer les éventuelles demandes de permis de construire. Il a été entendu par les sénateurs Eric Gold et Bernard Delcros (Cantal) qui viennent de déposer une proposition de loi qui va dans ce sens.



Novembre 2025, participation au congrès des maires, l'occasion sans doute de défendre les idées qui lui tiennent à cœur.

Plus de 40 ans au Conseil municipal



*Remise de la médaille d'honneur communale à quatre élus municipaux pour avoir exercé des fonctions de 34 à 48 années au service de Saint-Eloy (Photo de La Montagne 14/11/1996)
Raymond Barrière, Philippe Perron, Henri Mordon, Hippolyte Bonnet.*

Le conseil municipal 2001-2008 : Guy Mayoux, Bernard Battut, Valérie Massacrier, Jean-Luc Coupât, Dominique Fournet, Marcel Pradat, Dominique Coupât, Maryse Besseyrias pour la remise de la médaille d'honneur régionale, départementale et communale à Jean-Luc et Marcel Pradat (absent Alain Prulhière).



Le Conseil de 2008 à 2014 : Dominique Fournet, Guy Mayoux, Céline Picard, Valérie Massacrier, Bernard Battut, Jean-Luc Coupât, Maryse Besseyrias, Alain Prulhière, Dominique Coupât.

Le Conseil municipal 2014-2020 : Dominique Fournet, Marc Massacrier, Jean-Luc Coupât, Dominique Coupât, Maryse Besseyrias, Alain Prulhière, Céline Picard.



Le Conseil de 2020 à 2026 : Claude Chaizy-Alsac, Géraldine Faure, Jean-Luc Coupât, Mickael Coupât, Amélie Laborde, Céline Picard, Marc Massacrier.

TAUX, TAXES, TARIFS ET SUBVENTION

LE BUDGET DE LA COMMUNE EN 2025

Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	355 635.36	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	292 915.34
Charges de personnel et frais assimilés	25 000.00	Atténuations de charges	3 000.00
Atténuations de produits	2 032.32	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 500.00
Virement à la section d'investissement	7 756.95	Impôts et taxes	10 456.00
Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 288.71	Fiscalité locale	27 769.00
Autres charges de gestion courante	18 270.00	Dotations et participations	55 565.00
Charges spécifiques	100.00	Autres produits de gestion courante	11 778.00
		Produits exceptionnels	100.00
TOTAL	412 083.34	TOTAL	412 083.34

Investissement effectivement réalisés (TTC) en 2025

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
EMPRUNT	0	0
ENFOUISSEMENT RESEAU LE BOURG	98 259.46	Territoire d'Energie : 83 285.59 Conseil Dptal : 3 760.00 Part communale : 11 213.87
VOIRIE 2025	3 456.00	Part communale : 3 456.00
RESTAURATION DES LOGEMENTS	7 546,11	Part communale : 7 546,11

Taux des taxes locales

- ❖ Foncier bâti : 26,20 %
- ❖ Foncier non-bâti : 49,06 %
- ❖ Taxe d'habitation : 6,19 %

Le maire a toujours eu le souci de maintenir une fiscalité raisonnée et de ne pas endetter la commune. Bien que des travaux d'envergure aient été entrepris, les finances communales ne supportent aucun emprunt et elles disposent même d'un confortable excédent(excédent commune : 244 589,98 euros, excédent sections : 48325,36 euros) Gérer correctement un budget, c'est possible !

Prix de location de la salle des fêtes

Association de la commune : GRATUIT

Habitants de la commune : 35 € / jour

Particulier hors commune : 80 € / jour

Frais de chauffage (du 1/11 au 1/05) : 30 € / jour

Prix des logements

Loyer 400 €/mois - Provision sur charges : 120 €/mois



La

Montagne, 24/11/1998

Les frais de scolarité

Notre commune ne disposant pas d'école, la Mairie participe aux frais de fonctionnement des écoles où sont scolarisés les enfants résidant à St-Eloy, ainsi cette année la commune a versé :

Saint-Amant-Roche-Savine : 762.70 € par élève soit 3 050.82€

Prix de l'eau :

Abonnement principal année 2026 : 53.00 €

Abonnement secondaire année 2026 : 26.50 €

Consommation d'eau potable : 1.45 € le m³

Redevances reversées à l'agence de l'eau :

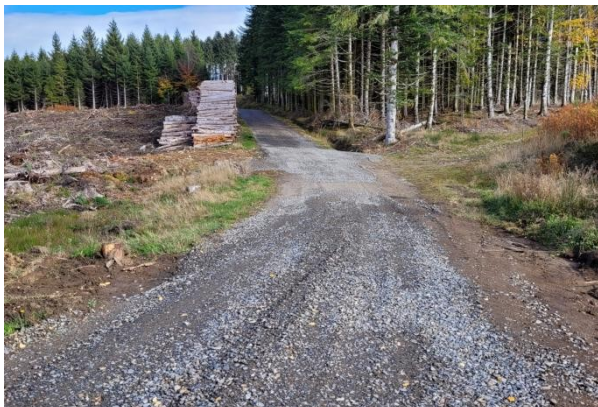
Redevance sur la consommation d'eau potable : 0.32€ le m³

Redevance prélèvement sur la ressource : 0.0337€ le m³

Redevance performance des réseaux d'eau potable : 0.035€ le

LES TRAVAUX

La voie communautaire de la Croix Chenue.



La piste forestière de la Croix chenue avait un grand besoin de réhabilitation. Les gros travaux sur la bande de roulement sont à la charge de la communauté de communes. Les petits travaux : bouchage des nids de poules, débroussaillage des accotements, curage des fossés sont à la charge de Saint-Eloy. Il s'agit d'une réhabilitation partielle des portions les plus endommagées.

Chemin à la Faye

Cette portion de chemin au dessus de la Faye a été drainée et empierrée pour permettre la circulation des véhicules.



Réhabilitation des logements de la commune.



L'un des logements a bénéficié du remplacement des fenêtres sud . Dans l'autre, la ventilation de la salle de bain a été remplacée et les peintures refaites

Enfouissement des réseaux du Bourg.

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, éclairage public, téléphone) sont désormais achevés.



La Montagne, décembre 2000

Production d'énergies renouvelables

Nous avons envisagé d'installer des panneaux photovoltaïques sur le local de chasse afin de faire de l'autoconsommation et la revente des surplus. Au moment de la validation des devis, nous avons appris que le prix du rachat du KWH avait été divisé par 3, passant de 0,12 centimes à 0,04 centimes. Il devenait donc impossible d'amortir l'investissement programmé. Nous avons donc décidé d'annuler ces travaux.

Construction de l'annexe de la mairie achevée en 2014.



LES SAINTELOYSIENS

De nouveaux habitants

Bienvenus à

Alexandra Deligeard et Vincent Le Loarer qui se sont installés aux Amouilhaux avec leurs deux enfants **Gaél et Enora**.

Valentin Peys, Erin Baron, Coralie Colcellini, Samuel Barra, Benjamin Lestrade, Antoine Lacome qui ont entrepris la restauration des bâtiments de la Ferme des Bois Noirs.



La Montagne 6 février 1996

Décès

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles de

Madame Colette Barrière originaire de Montgheol décédée le 16/09/2025.

Monsieur Guy Puissant originaire du bourg décédé le 24 novembre 2025.

Monsieur Patrick Guilly originaire de Montgrain décédé le 25/09/2025.



C'EST ARRIVÉ EN 2025

Dramatique incendie à Montgheol (25 mars).



L'incendie qui s'est déclaré en l'absence des propriétaires a gravement endommagé le logement de la famille Champavert et complètement détruit l'habitation de Cathy et Laurent Paul. En attendant les indemnités de leurs compagnies d'assurance, ils ont bénéficié d'une aide de premier secours de la commune. Quelques semaines auparavant, le conseil municipal avait aussi décidé d'une aide d'urgence aux

sinistrés de Mayotte.

Exposition Niepce Lumière à partir du 21 juin.

Encore une fois Michel Picard et ses amis du Club Niepce Lumière nous ont régallés avec la splendide exposition qu'ils avaient mise en place à la mairie : un carrousel d'ombres astucieusement bricolé et toute une collection d'objets et de matériel retraçant l'histoire de l'image. 450 personnes sont venues visiter l'exposition.



La balade des Hautes Terres (6 août).



Guidés par Josiane et Jean-Luc, c'est un itinéraire de 9 km que les marcheurs ont parcouru passant par Montgheol, la piste de Toutée, la Vaisse et les Amouilhauts avant de faire une halte à la mairie pour une petite collation.

La fête aux Amouilhaux (16 août).

150 personnes se sont retrouvées ce 16 août pour fêter les retrouvailles des Pointud du Québec (qui portent désormais le nom de Clermont) avec leurs cousins français. Une plaque est apposée sur la maison natale de l'ancêtre Guillaume et le communal au centre du village porte désormais le nom de **Place de la Nouvelle France**.



Au centre Laetitia Duport-Pointud avec ses cousins québécois et Wilma et Steve Purdy actuels propriétaires de la maison.

Madame la sous-préfète fait halte au village (13 septembre).

Madame Mireille Higinnen-Bier tient à une connaissance directe des communes de son arrondissement. Elle a visité les travaux récemment réalisés : la restauration de l'église, l'aménagement de la zone humide de la Fontaine. La rencontre aussi été l'occasion d'échanges avec les élus.



Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre.



Comme chaque année hommage a été rendu aux Saintéloyiens morts pour la France.

Lors de la commémoration de la fin de la première guerre, avant le message des ministres des armées et des anciens combattants, Mounia a lu la lettre d'un Poilu à sa famille après une courte permission en 1916 :

«Pense donc que se retrouver ainsi à la vie, c'est presque de la folie : être des heures sans entendre le sifflement d'un obus au dessus de sa tête... Pouvoir s'étendre de tout son long, sur de la paille même... Avoir de l'eau propre à boire après s'être vus, comme des fauves, une dizaine autour d'un trou d'obus à nous disputer un quart d'eau croupie, vaseuse et sale...»

C'est à peu près les propos tenus par un soldat ukrainien dans un récent reportage !...

Rencontre des acteurs de l'eau (18 novembre).

A l'initiative de l'ARRA (Association des Rivières Rhone-Alpes-Auvergne), 26 représentants d'organismes et associations parmi lesquels le parc Livradois- Forez, les communautés de communes de Saint-Pourçain, Vichy, Saint Flour, Billom mais aussi l'ONF et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui est le principal financier....- se sont rencontrés à Saint-Eloy. L'objectif de cette journée était de faire rencontrer les différentes structures qui interviennent dans la gestion et la protection de l'eau afin de partager les expériences, mettre en place un réseau d'entraide. Après une matinée consacrée à des échanges sur les connaissances et les enjeux, c'est sur le terrain que les participants ont passé l'après midi, avec la visite des sites des zones humides de la Fontaine et des sources du Miodet



Le Père Noël passe à Saint-Eloy (fin décembre).

Les enfants de moins de 12 ans et les personnes de 75 ans et plus, résidents permanents de la commune, reçoivent comme tous les ans un cadeau de fin d'année



Inauguration du deuxième logement (octobre 2005)

Jean-Luc Coupat, Didier Doré, sous-préfet, André Chassaing, député, et Michel Charasse, sénateur (photo de la Montagne)

Michel Charasse a été ministre du budget de 1992 à 1998 et membre du Conseil constitutionnel de 2010 à 2019.

Les retrouvailles après Covid (Le Semeur hebdo Aout 2021)

□ Saint-Éloy-la-Glacière **Une fête joyeuse et réussie** **mais en comité restreint**



Le duo burlesque « Souffleurs de Lune ».

Chaque année, fin juin, l'association *Saint Éloisir* organisait la fête patronale avec spectacle et repas, dans lequel invariablement se trouvaient les pommes de terre cuites au four à bois. La manifestation attirait des amateurs venus de tous les environs. Mais le Covid est passé par là ! Pas de fête en 2020 et en 2021, par crainte des menaces sanitaires, l'association et la municipalité ont décidé de proposer un apéritif dînatoire dans la cour de la mairie réservé aux seuls résidents.

La satisfaction des participants, ravis de se retrouver après les mois de confinement a amené les organisateurs à reconduire l'événement en 2022.

Le succès ne s'est pas démenti : plus de 80 personnes,

habitants permanents et secondaires ainsi que leurs familles, se sont réunies le samedi 6 août pour des retrouvailles joyeuses autour d'une sangria et de copieuses gourmandises. La rencontre animée par le duo burlesque *Souffleurs de Lune* s'est poursuivie tard dans la soirée par la reprise en chœur de standards de la chanson française du *Temps des Cerises à Noir Désir*.

À l'automne, les associations de la commune invitent les habitants mais aussi tous les amis des environs à trois rencontres : le 18 septembre à 17 h, un concert de musique baroque à l'église, le 7 octobre, une veillée Gaspard des Montagnes et le 5 novembre, la soirée châtaignes, animée par un illusionniste.



Des retrouvailles joyeuses autour d'une sangria et de copieuses gourmandises.

Des initiatives en 2025

Une épicerie participative va éclore à Saint-Éloy-la-Glacière

Un beau projet commence à germer : la création d'une épicerie participative, en lien avec le réseau national **Mon Épi**.

Une aventure humaine et locale, portée par des habitants motivés, désireux de recréer du lien et de donner du sens à nos achats quotidiens.

L'objectif ?

Proposer des produits de producteurs locaux, tout en offrant un choix varié pour satisfaire le plus grand nombre. Mais plus encore, faire de ce lieu un point d'ancrage, un petit cœur battant du village où l'on vient se retrouver, échanger, rêver de nouveaux projets, ou simplement partager un café et un sourire.

Après présentation au conseil municipal, le projet a été accueilli favorablement.

L'épicerie prendra racine derrière la mairie, avec une ouverture prévue au printemps, symbole d'un nouveau départ.

Pour commencer, elle fonctionnera sur commande, sans stock, deux fois par mois (le dimanche étant pour l'instant le jour pressenti).

Et pour fêter cette belle germination, une petite fête de lancement sera organisée au printemps (date à venir) .

Ce moment festif sera l'occasion de faire connaître le projet, de rencontrer les habitants, et de faire pousser ensemble cette belle idée de coopération locale.

Aujourd'hui, une quinzaine de personnes se sont déjà intéressées à l'aventure, et neuf bénévoles actifs - dont 3 membres de l'association, Sophie et Les Sebs d'Échandelys qui ont déjà créé une belle dynamique dans leur commune mais aussi Samuel, Valentin, Erin et Coralie (les 4 sont de Mongheol) et Aurélien et Benoît du bourg de Saint Eloy - s'impliquent dans la création de l'épicerie : recherche de producteurs, échanges avec d'autres "Mon Épi", et organisation des futures rencontres.

Nous souhaitons que cette épicerie devienne un terreau fertile d'envies, où les rencontres font naître des projets, des échanges de services, et où chacun trouve sa place.

Une épicerie qui pousse doucement, au rythme du vivant...

Et qui, avec un peu de soleil, de solidarité et d'envie, portera bientôt de beaux fruits partagés

Une épicerie participative dans notre village ?
ET SI ON CREAIT ENSEMBLE ?

Un projet d'épicerie participative est en train de germer chez nous !

L'idée :

- Proposer des produits locaux et en circuit court
- Créer du lien social, en partageant un lieu convivial
- Faire vivre l'épicerie grâce à l'implication de ses membres (1h par mois suffirait)

Pour que ce projet prenne vie, nous avons besoin de vous :
Merci de remplir le questionnaire au verso et le renvoyer soit par mail ou
retrouvons nous pour en parler autour d'un apéritif convivial pour échanger et imaginer cette épicerie ensemble

VENDREDI 26 SEPTEMBRE A 19H
DANS LA SALLE DES ASSOCIATIONS A ST ELOY

Ensemble faisons vivre notre village !

Nous sommes ?
Des habitants et voisins de la commune (Sophie, Seb et Seb)
Tel : 06.22.56.02.47
Mail : info.epicerie.sainteloy@gmail.com

Sophie Glomeau a une idée pour vous

Si vous avez envie d'offrir un cadeau détente pour les fêtes ou un autre moment, ou si vous voulez vous faire plaisir, Sophie vous accueille aux Amouilhauts



Une entreprise multiservice vient d'être créée

Florent Lucas-Ortega des Salles vous propose ses services pour tous vos travaux.

Autoentrepreneur depuis 2010 il est avant tout plombier mais avec d'autres compétences : création d'espaces intérieurs, placoplâtre, peinture, électricité, charpente, petite maçonnerie etc...

Il propose aussi des forfaits main d'oeuvre pour toute autre activité.

N'hésitez pas à le contacter pour toute autre information au **06 26 72 41 40**



La Montagne 8/09/1999

Dates à retenir au début 2026

15 janvier-14 février : Recensement de la population.

Avant le 4 février : inscription sur les listes électorales.

14 mars : Assemblée générale de Saint Eloysir.

15 et 22 mars : élections municipales.

12 avril : repas organisé par SaintEloysir.

SAINT-ÉLOY-LA-GLACIÈRE

En selle pour la fête du cheval, du fer et des forgerons



Ambiance western à La Fête de la communauté de communes
(La Montagne, 3/09/2009)

Elections municipales 2026, il y a du changement dans les communes de moins de 1000 habitants !

Jusqu'à présent, les conseillers municipaux étaient élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Les candidats se présentaient par candidatures isolées ou groupées. Dans ce dernier cas, le panachage était autorisé, c'est-à-dire la possibilité de rayer le nom de certains candidats et de les remplacer par d'autres. Ce système ne permettait pas d'imposer le respect de la parité.

Aujourd'hui, ses listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Il n'est donc plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation lors du vote. Cependant, les listes peuvent comporter jusqu'à deux candidats de moins ou de plus que l'effectif légal du conseil municipal. Dans les communes de moins de 100 habitants, l'effectif légal du Conseil municipal est de 7, chaque liste paritaire doit donc compter au minimum 5 membres et au maximum 9 candidats

Et 200 litres de jus de pommes ! La
Montagne 29/11/2006

06 **SAINT-ÉLOY-LA-GLACIÈRE**
Trente kilos de châtaignes pour la soirée

Nathalie Crosnier et sa famille sur les routes d'Europe

Si vous êtes venus les lundi à la permanence de la mairie ces derniers mois, vous avez constaté la présence d'une nouvelle secrétaire . Nathalie avait pris un congé pour un tour d'Europe en famille à bord d'un camion aménagé. Ils ont accepté de nous faire part de leur expérience.

Commençons par les présentations :

Charlie 10 ans

Nathalie

Flora 4 ans

Anouck 8 ans

David

et Samba le chien



Pourquoi ce voyage ?

Partir c'était pour moi la meilleure façon de me recentrer sur des choses essentielles, me rapprocher des enfants, de la nature et créer ce cocon pour nous 5.

Comment avez-vous préparé l'itinéraire ?

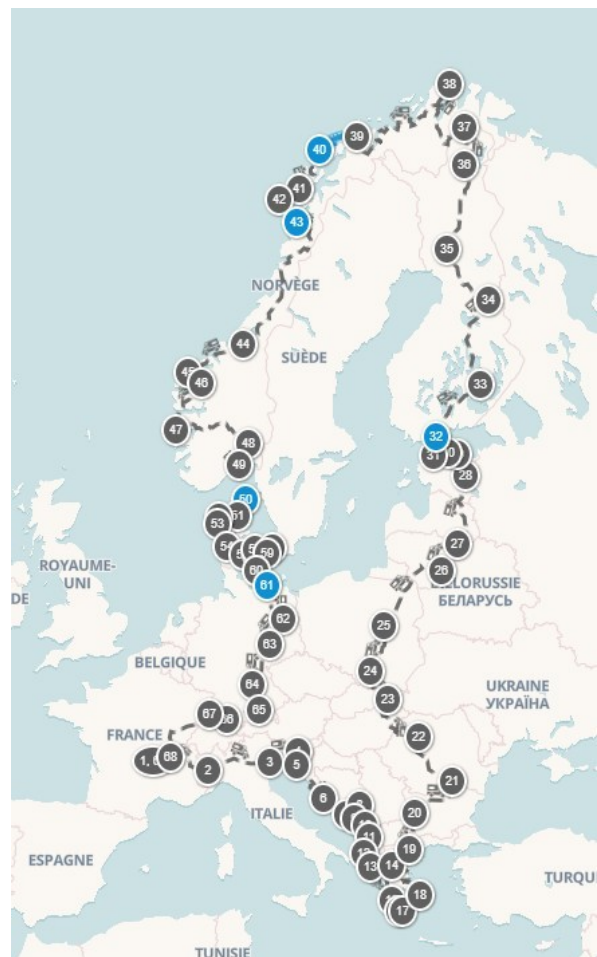
Nous avons des pays que nous voulions absolument voir : Pour Nathalie La Grèce, la Croatie et la Norvège, l'Estonie. Pour David la Finlande et la Norvège. Nous avons ensuite étudié les itinéraires possibles pour relier tout ça, et puis nous nous sommes laissés guider par nos envies sur place.

Combien de kilomètres ? 20 000

Combien de pays ? 16

Votre pays préféré ? ou top 3 ?

Nathalie : 1- La Norvège. Pour ces paysages sublimes, les plus belles randonnées du voyage
2- La Finlande, des beaux paysages et les enfants qui s'éclatent dans les lacs, des gens très sympas
3- La Croatie, des très belles plages et un super climat



David : 1 - La Finlande, pays des lacs... mais sans sirènes. Des coins superbes pour dormir en pleine nature.

2- Estonie et Lituanie à égalité : 2 très belles surprises pour ces petits pays

Les enfants à l'unanimité : La Finlande car on pouvait se baigner tout le temps, les gens étaient gentils, et on a vu beaucoup de rennes et même le Père Noël

Le plus dur à vivre :

D et N : La pluie !!!

F : Les randonnées trop longues

A : Ecrire son journal tous les soirs

C : être loin de mes copines, même si on s'envoyait des messages, elles m'ont beaucoup manqué

Ce que vous avez le plus aimé ?

A : Se baigner dans la mer et dans les lacs et les piscines des campings

N : Se réveiller tous les matins avec une nouvelle vue par la fenêtre, et être très proche de mes enfants.

D : Marcher sur un glacier en Norvège

C : Mon anniversaire en Bulgarie, maman avait fait une pyramide de petits suisses comme gâteau et le soir on est allé dans un super camping avec une piscine. Et aussi L'Égoland : un parc d'attraction super bien !

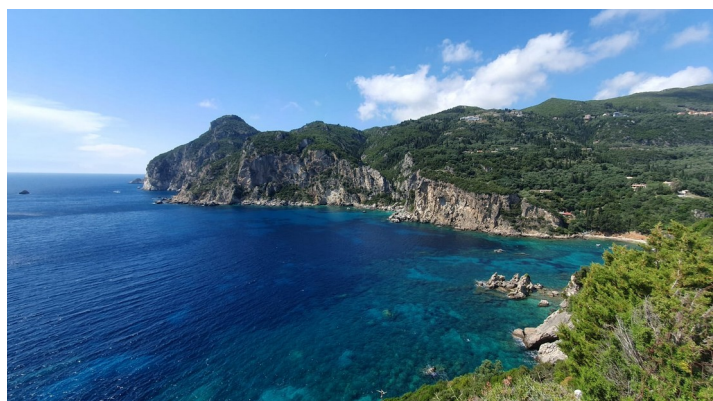
F : Dormir avec maman des fois et me baigner avec mes brassards

Ce que vous aviez oublié ?

N : Nous n'avions pas pris assez de chaussettes.

A : On n'a pas pris assez de livres, du coup j'ai lu beaucoup de fois les mêmes

F : Les chouchous pour faire les tresses



Une anecdote rigolote à partager avec les habitants de St-Eloy ?

N : Partir en randonnée pour 4 kilomètres en finissant par un pont qui traverse la rivière. Se rendre compte une fois devant que le pont est fermé.... Finir la randonnée à la nage pour traverser le ruisseau !

A : On faisait une randonnée en Grèce au bord de la plage, c'était très beau. On marchait devant avec Charlie et d'un coup on a vu des gens tout nus.... On a vite fait demi tour car c'était une plage nudiste. Ça nous a beaucoup fait rire

F : Faire des vidéos en cachette avec le téléphone de papa, et les regarder le soir

C : C'est pas quelque chose de très drôle, mais j'ai bien aimé essayer de parler anglais, la première fois que j'ai demandé du Ketchup en Anglais toute seule, la serveuse a compris et tout le monde était fière

L'endroit le plus photographié : les cascades de Plitvite en Croatie



En route vers d'autres voyages...

La vie des associations

SAINT ELOYSIR

Toute l'équipe de Saint Eloysir s'est mobilisée avec la municipalité dans l'organisation de la fête du 16 août sur la place de la Nouvelle France. Un travail effectué dans la bonne humeur et d'autant plus satisfaisant que, tant les hôtes québécois, que leurs familles françaises et nombreux participants nous ont exprimé leur plaisir de cette soirée où l'on a partagé un copieux buffet, retrouvé des connaissances, et aussi chanté, dansé jusque tard dans la nuit. Nous tenons à exprimer nos remerciements à la Société de Chasse qui nous a ouvert les portes de son local.

Cette manifestation est la preuve de la vitalité de notre commune et de ses associations.

Au printemps 2026 Saint Eloysir a prévu un repas qui évidemment se tiendra dans la salle de la mairie. Au menu, fourmiflette, salade, dessert. Nous espérons que vous viendrez nombreux.

2025 marque un renouveau de l'association avec l'adhésion de 7 nouveaux membres. C'est donc un bureau renouvelé qui décidera lors de l'assemblée générale des festivités à venir.

La Présidente,

Martine Fournet



Sorcier sans balai, Jean-Luc est néanmoins toujours le premier au travail et à l'animation avec SaintEloysir. Josiane n'est jamais en reste !



LA SOCIETE DE CHASSE

C'est une nouvelle saison qui a débuté le 14 septembre.

Le nombre d'adhérents reste inchangé, le plan de chasse pour cette saison est légèrement modifié avec une attribution de 2 bracelets chevreuils en moins. Pour cette année, le quotas est donc de 18 chevreuils au lieu de 20 l'année précédente.

Grâce au tir d'été, qui subsiste d'une formation, 7 renards ont été prélevés sur la commune durant l'été.

Petit rappel pour garantir de la sécurité de tout le monde : depuis 2023, tous les chasseurs doivent suivre une remise à niveau décennale portant sur les règles élémentaires de sécurité.

Les organisateurs de battue quant à eux, doivent suivre une formation pour garantir la sécurité de leurs participants



**La Présidente
Cindy Farreyre**

LE BON SAINT ELOY

Le petit collectif informel qui s'est crée autour du projet de réalisation d'un livret sur le « passé/présent des villages de Saint Eloy a poursuivi, en 2025, son travail de collecte d'informations, de photos et documents. Les réunions ont repris dès les beaux jours en mairie, et cet été chez les uns ou les autres des rédacteurs. La bonne humeur, la curiosité éveillée sur la vie de notre petite collectivité, et l'implication de plus en plus nombreuse des gens, aboutissent en cette fin d'année à un inventaire quasi complet (même s'il n'est pas exhaustif), du recensement par hameaux, des maisons, des habitants, des anecdotes, tel que nous l'avions envisagé au démarrage. Actuellement une rédaction et une mise en forme de toutes ces informations est en cours. Il peut donc être envisagé sous le patronage de la municipalité, l'édition d'un ouvrage relatant ce beau travail commun de recherches dans les prochains mois.

Pour ce qui est de la restauration du « chemin de croix » situé dans notre très belle église, là aussi l'opération est en cours d'achèvement. Toutes les gravures au nombre de treize qui nous le rappelons (voir bulletin municipal 2024) présentent un intérêt

patrimonial certain ont été désencadrées. Les cadres ont été nettoyés, lavés puis revernissés par Jacqueline Dajoux. Les estampes décollées de leur anciens supports avec minutie, sont ensuite passées dans l'atelier de Corinne Paquet, restauratrice professionnelle pour une remise en état. Pour finir Romain Dajoux, encadreur professionnel de métier en a effectué le remontage bénévolement en optant pour des supports préservant au mieux de l'humidité. Toutes ces différentes phases s'achèveront fin d'année 2025. Il ne restera plus qu'à repositionner le « chemin de croix » dans l'église.



De gauche à droite :

Corinne Pâquet : Relieuse et restauratrice de livres anciens et documents en papier – atelier situé Au Monestier. **Romain Dajoux** : encadreur professionnel rue du Port à Clermont fd, habitant du village de Montgheol. **Jacqueline Dajoux** : Présidente de l'association du « Bon Saint Eloy », habitante de Montgheol



Une des estampes restaurée

La Présidente

Jacqueline Dajoux

Le Bois de Mauchet, patrimoine de notre commune

La forêt couvre la plus grande partie de notre commune, une multitude de parcelles de conifères bien souvent plantées après la seconde guerre mondiale consécutivement à la déprise agricole. Beaucoup d'entre-elles arrivant aujourd'hui à maturité font l'objet de coupes rases qui bouleversent les paysages. Cependant, Saint-Eloy possède aussi sur son territoire l'une des plus grandes forêts privées du Livradois, un massif forestier de plus de 200 ha aux origines immémoriales et géré de manière durable.

A la fin du Xe siècle, la forêt est cédée à l'abbaye de Sauxillanges. Elle devient ensuite la propriété des seigneurs d'Usson puis des Beaufort-Monboissier-Canillac, seigneurs du lieu du XIIIe siècle jusqu'en 1725. A la veille de la Révolution, le Bois de Mauchet appartient au seigneur de Sugères. En 1828, Madame Adélaïde d'Orléans, sœur du futur roi Louis-Philippe en fait l'acquisition. Il passe ensuite à plusieurs familles auvergnates avant d'être cédé à des investisseurs extérieurs. A partir des années 1960, plusieurs compagnies d'assurance se succèdent au gré des fusions acquisitions et en 1998 lorsque le GAN est racheté, le Bois de Mauchet devient propriété de Groupama.

La société forestière Groupama (SFG) possède sur l'ensemble de la France un patrimoine de 22 500 ha. C'est aujourd'hui le troisième propriétaire forestier institutionnel en France. Les forêts gérées sont certifiées PEFC (Pan European Forests Certification), programme de reconnaissance de gestion durable en faveur de la biodiversité et de la préservation de l'environnement. Albane Presneau ingénieure forestier est plus particulièrement attachée au Bois de Mauchet où elle est secondée par Dominique Vaudable qui a la charge de la surveillance de la forêt et du déroulement des travaux.

Jusqu'à la coupe rase du début du XXe siècle, la forêt était une sapinière parsemée de hêtres et de bouleaux . Le reboisement des années 1920 a introduit une espèce exotique originaire de l'Oregon à l'ouest de l'Amérique du Nord : le douglas. Cette essence prospère en climat doux (température moyenne 8 à 11°C) et humide (pluviosité supérieure à 800, voire 700 mm/an, avec au moins 200 mm en été). Il est assez sensible aux gelées de printemps mais résiste bien aux hivers froids. Il peut être installé jusqu'à 1 000 m d'altitude. Le douglas apprécie les sols acides, meubles, bien alimentés en eau. Notre forêt de montagne orientée au nord-est et en tête d'un bassin versant qui regorge de sources offre par conséquent des conditions favorables à cette espèce. Robuste, ce bois est un excellent bois d'œuvre utilisé en charpente, bardage, platelages de terrasses. Il constitue un matériau durable grâce à son duramen (le cœur de l'arbre) qui dispose de propriétés de résistance aux insectes et aux champignons supérieures à la plupart des autres résineux européens. Aujourd'hui alors que de nombreux massifs forestiers sont menacés par les changements climatiques, les décideurs du reboisement du siècle dernier qui ont

introduit le douglas, ainsi que les propriétaires successifs font figure de précurseurs visionnaires.

Selon le code forestier français, tous les biens forestiers de plus de 20 hectares d'un seul tenant sont soumis à l'obligation d'être dotés d'un document de gestion durable lequel doit satisfaire aux exigences de la multifonctionnalité des forêts. La première fonction est évidemment économique, elle a pour objectif de satisfaire les besoins croissants notamment dans le secteur de la construction en fournissant du bois d'œuvre. La seconde est écologique et vise à la préservation et à la protection des milieux naturels et de la biodiversité. Enfin la forêt a une fonction sociale dans le domaine de l'emploi mais aussi en contribuant au bien-être des populations par la préservation des paysages et du cadre de vie.

Le Bois de Mauchet est représentatif de cette multifonctionnalité et la durabilité semble être l'axe majeur de la politique de la Société forestière Grouapama. Loin des objectifs de productivité excessifs qui entraînent une surexploitation, un couvert continu est maintenu et la forêt est gérée en irrégulier, c'est donc l'accroissement qui est prélevé et le renouvellement se fait naturellement. Les arbres sélectionnés pour l'abattage et vendus sur pied sont coupés par des bûcherons et non par des machines de façon à éviter les dégâts dans la régénération et à limiter le tassement des sols.

Albane Presneau et Dominique Vaudable effectuent aussi un travail de suivi du renouvellement de la forêt : Si les sapins et les douglas forment l'essentiel du boisement, l'objectif est cependant de développer la diversification en préservant les feuillus, alisiers, sorbiers, hêtres...mais aussi en introduisant de nouvelles essences adaptées au changement climatique : érable, sycomore, séquoia... dans des « îlots d'avenir ». Des zones de sapins sont aussi laissées en libre évolution afin que les bois morts constituent un accueil pour la faune et contribuent à la régénération des sols et partout les arbres remarquables sont préservés.

En 2024, en collaboration avec le Parc Livradois-Forez, des travaux de restauration d'une zone humide ont été entrepris sur une superficie de un hectare. Il s'agit de recréer une tourbière et de rediriger les écoulements vers le Miodet afin d'améliorer la qualité de l'eau, de la stocker dans cette éponge naturelle qui la restitue progressivement en période estivale. Au bout de quelques mois, les acteurs de cette opération ont eu la satisfaction de voir réapparaître des espèces végétales et animales typiques de ces milieux humides.

Enfin, Albane Presneau s'attache aussi à la préservation du patrimoine archéologique. Après avoir consulté les monuments historiques elle s'engage à préserver la « borne royale » située en bordure du domaine et que la tradition attribuait à la reine Margot. Selon le Conservateur, elle serait en fait celle du seigneur de Sugères propriétaire de la forêt.

Forêt remarquable par ses arbres aujourd'hui centenaires, le Bois de Mauchet est donc aussi un espace de préservation du milieu naturel et des écosystèmes, c'est aussi un lieu d'expérimentation tourné vers l'avenir.

Des acteurs d'exception au service d'une forêt d'exception

Albane Presneau a été pendant 19 ans professeure de philosophie avant d'opérer un changement radical d'orientation en se lançant dans un BTS de gestion forestière puis en poursuivant sa formation jusqu'au diplôme d'ingénieure. C'est ce parcours atypique qui a séduit Groupama en 2021. Si elle est plus particulièrement attachée au Bois de Mauchet, elle intervient dans toute la France : en Normandie, dans le Berry, en Limousin... partout où Groupama possède des massifs forestiers. Sa mission est multiple : sans négliger l'objectif économique de l'exploitation forestière, elle s'attache à la préservation des milieux, -les sols, la biodiversité végétale et animale, la gestion de l'eau- mais elle a aussi un rôle pédagogique auprès des groupements de propriétaires où de naturalistes avec lesquels elle fait des publications et organise des journées de formation.



Dominique Vaudable est un authentique homme du bois : employé dans une scierie pendant 10 ans, il a ensuite été bûcheron durant 30 ans avant d'occuper la fonction de garde de Mauchet. S'il veille au bon déroulement des coupes selon le cahier des charges établi par Albane, son rôle ne se réduit pas au gardiennage et à la surveillance, c'est surtout le jardinier de la forêt qu'il parcourt quotidiennement pour dépresser les pousses naturelles de douglas, les mettre en lumière latérale, élaguer les arbres jusqu'à une hauteur de 6-7 mètres afin d'éviter les nœuds et obtenir des bois de meilleure qualité pour la menuiserie ou le déroulage. Il sélectionne aussi les arbres d'exception à préserver : douglas centenaires qui stockent le carbone, arbres « bio », abris d'espèces végétales et animales...

C'est grâce au travail de ces deux amoureux de la forêt que notre Bois de Mauchet se classe parmi les massifs forestiers remarquables.



Arbre bio, abris d'espèces végétales et animales



Douglas centenaires à préserver

Extrait du code forestier

Article L111-1

Le présent code est applicable aux bois et forêts indépendamment de leur régime de propriété.

Création Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. (V)Article L112-1

Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 50

Les forêts, bois et arbres sont placés sous la sauvegarde de la Nation, sans préjudice des titres, droits et usages collectifs et particuliers.

Sont reconnus d'intérêt général :

1° La protection et la mise en valeur des bois et forêts ainsi que le reboisement dans le cadre d'une gestion durable ;

2° La conservation des ressources génétiques et de la biodiversité forestières ;

3° La protection de la ressource en eau et de la qualité de l'air par la forêt dans le cadre d'une gestion durable ;

4° La préservation de la qualité des sols forestiers, notamment au regard des enjeux de biodiversité, ainsi que la fixation, notamment en zone de montagne, des sols par la forêt ;

5° Le rôle de puits de carbone par la fixation du dioxyde de carbone par les bois et forêts et le stockage de carbone dans les sols forestiers, bois et forêts, le bois et les produits fabriqués à partir de bois, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique.

Il est tenu un inventaire permanent des ressources forestières de la Nation.

Article L112-2

Modifié par LOI n°2021-1104 du 22 août 2021 - art. 50

Tout propriétaire exerce sur ses bois et forêts tous les droits résultant de la propriété dans les limites spécifiées par le présent code et par la loi, afin de contribuer, par une gestion durable, à l'équilibre biologique et à la satisfaction des besoins en bois et autres produits forestiers.

Il en réalise le boisement, l'aménagement et l'entretien conformément à une gestion durable et multifonctionnelle.

Sources

- ❖ *La Montagne 13 mars 2025*
- ❖ *Centre régional de la propriété forestière Auvergne Rhône-Alpes septembre 2021*
- ❖ *<https://www.groupama-immobilier.fr/expertises/actifs-forestiers/>*
- ❖ *<https://www.youtube.com/watch?v=ZL5-tnGWxdw>*
- ❖ *<https://www.youtube.com/watch?v=D7K8E6LjfEg>*

Merci à **Albane Presneau et Dominique Vaudable** pour les informations qu'ils nous ont fournies.

La Restauration des zones humides

Pendant des décennies , les zones humides ont été recouvertes, comblées ou drainées pour rendre utiles ces parcelles impropres à l'agriculture. Face aux crises combinées du climat et de la destruction de la biodiversité, des campagnes sont aujourd'hui menées afin de restaurer ces espaces qui protègent contre les sécheresses et les inondations, contribuent à la dépollution des milieux et sont des zones de stockage naturel de carbone.

Sur la commune de Saint-Eloy, deux zones humides sont en cours de réhabilitation : La Fontaine et les sources du Miodet. Ces projets sont intégralement financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la communauté de communes ALF et le Parc Livradois-Forez.

Le blog d'information du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez publié le 25 septembre 2025 fournit les détails des aménagements et de leurs objectifs réalisés sur le secteur de la Fontaine.

La Restauration de la zone humide de la Fontaine: un équilibre à cultiver entre agriculture et biodiversité.

À Saint-Éloy-la-Glacière, le projet du site de la Fontaine illustre la **dynamique positive entre pratiques agricoles et maintien de la biodiversité**. Quels sont les **bénéfices concrets de cet équilibre**, pour les milieux naturels comme pour l'agriculture ?

Dans un contexte de dérèglement climatique, la **diversité des milieux** représente plus que jamais un atout pour faire face à ces évolutions. Au cours de l'été 2025, le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez a concrétisé **un projet partenarial**, entre la commune de Saint-Éloy-la-Glacière et l'Office National des Forêts, permettant le retour de milieux diversifiés. Les travaux réalisés ont permis la **réappropriation locale d'un secteur laissé en friche** depuis de nombreuses années.

Un site où convergent les enjeux

Situé sur la commune de Saint-Éloy-la-Glacière, aux sources de la Dolore, ce secteur était encore une plantations d'épicéas il y a une vingtaine d'années. **Les difficultés rencontrées pour l'exploitation du bois ont remis en évidence le caractère humide**, inadapté à la sylviculture d'une grande partie du site. Sur les conseils de l'ONF, le Syndicat mixte de gestion forestière de Fournols a pris la décision de **ne pas replanter ces parcelles**.



En 2012, le SAGE de la Dore, à travers un inventaire des zones humides, identifie ce site comme étant la **partie amont d'un vaste complexe humide d'intérêt environnemental particulier**. Situé en amont direct du site Natura 2000 « **Rivières à moules perlières du bassin de la Dore** », il joue un rôle important pour la qualité d'un

environnement favorable à cette espèce très sensible.

Un plan de gestion, réalisé par le CEN Auvergne en 2014, met en évidence la présence d'**habitats d'intérêt communautaire** et d'**espèces à enjeux**. L'orientation globale des actions préconisées dans ce document vise à **favoriser la diversité des milieux**, propices à un grand nombre d'espèces, grâce à l'**équilibre entre libre évolution et mise en place de pratiques agricoles extensives adaptées**.

Des travaux élaborés en concertation

Les travaux réalisés cet été sont le fruit d'échanges entre le syndicat mixte du Parc, la commune de Saint-Éloy-la-Glacière, propriétaire d'une partie du site, et l'ONF, gestionnaire pour le compte du SMGF de Fournols.



Dans l'objectif de **favoriser une mosaïque de milieux naturels variés** sur l'ensemble du site, qui approche les 8 ha, il a été décidé de créer une **alternance de secteurs ouverts, boisés, pâturés ou en libre évolution**. Pour répondre à cet objectif tout en faisant appel à l'**élevage local**, c'est la solution de l'**itinéraire**

pastoral qui a été privilégiée.

Cette pratique permet, par la bonne gestion du pâturage, de **conserver une partie des milieux ouverts** tout en préservant les **milieux humides sensibles**. Ici, 2 hectares seront ouverts au pâturage.

En phase opérationnelle

Le site étant traversé par un cours d'eau, il a été nécessaire d'aménager deux **dispositifs de franchissement** et d'installer environ **1 100 mètres de clôtures**. Trois **bacs d'abreuvement gravitaires**, permettant au bétail de s'abreuver dans les différents parcs, ont également été installés.



Aménagement de dispositifs de franchissement et d'abreuvoirs © S. Rigaud, SMPNRLF



Ces bacs sont alimentés par une prise d'eau située dans la zone humide, et équipés d'un système de flotteur qui bloque l'arrivée d'eau lorsque le bac est plein. Cette solution permet de **ne prélever que le volume d'eau nécessaire à l'abreuvement des animaux**. En complément, des genêts colonisant une partie du site ont été broyés pour faciliter le **retour d'une prairie naturelle**. À l'exception du broyage, l'ensemble de ces travaux ont été réalisés **en régie** par l'équipe rivière du syndicat mixte du Parc.

Un bénéfice partagé

Ces travaux, réalisés par le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez dans le cadre de la Gestion du Grand Cycle de l'eau, ont permis d'**initier une dynamique qui vise pérenniser l'interaction bénéfique entre usage agricole local et maintien d'un patrimoine naturel singulier**. La poursuite dans le temps de ces pratiques permettra de **pérenniser certains habitats humides indispensables pour le développement d'espèces**, comme le **damier de la Succise** présent sur le site. La **zone humide**, quant à elle, permet de bénéficier de **secteurs encore propices au pâturage** plus tard dans la saison.

Ce projet bénéficie de la participation financière de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la communauté de communes Ambert-Livradois-Forez.

La réglementation des boisements

Après deux années de travail et de multiples réunions, la réglementation des boisements qui va être valable pour les trente prochaines années a été adoptée au printemps 2025. La carte concernant cette réglementation est à votre disposition à la mairie, un exemplaire est affiché à l'étage vers les plans cadastraux



Fiche technique :

Réglementation des boisements

Champ d'application

La réglementation des boisements concerne uniquement les semis, plantations et replantations d'essences forestières feuillues ou résineuses.

Elle permet de réglementer :

- La plantation d'un terrain non boisé ;
- La replantation d'un massif forestier de moins de 4 hectares.

Elle ne permet pas :

- D'obliger un propriétaire à couper un boisement ;
- De réglementer la replantation d'un massif forestier de plus de 4 hectares.

Sont exclus de la réglementation des boisements :

- Les productions d'arbres de Noël ;
- Les parcs et jardins ;
- Les vergers ;
- Les haies et alignements d'arbres feuillus.

Aides pour caractériser les parcelles

Caractérisation d'un massif forestier

- Pas d'interruption du massif par :
 - Un chemin, une route,
 - Un ruisseau,
 - Une ligne électrique,
 - Une bande coupe-feu.
- Interruption du massif par :
 - Une autoroute,
 - Une voie ferrée,
 - Une rivière, un canal navigable
 - Une bande labourée > à 30m.

Caractérisation d'une parcelle boisée

- Un état boisé se caractérise par :
 - La présence d'arbres ou arbustes d'essences forestières,
 - Un couvert arboré (projection du houppier au sol) > à 10% de la surface,
 - 500 brins d'avenir minimum par hectare lorsqu'il s'agit de jeunes plants ou de semis naturels.

Les sanctions

- En cas de non-respect des dispositions de la réglementation :
 - Sanctions prévues au Code rural ;
 - Destruction aux frais du propriétaire des boisements irréguliers.
- En cas de non-entretien des terrains à boisement réglementé ou interdit :
 - En cas d'enfrichement portant atteinte aux propriétés voisines, obligation de débroussailler par le propriétaire

LE ZONAGE

Le périmètre à boisement interdit :

Dans ce périmètre sont interdits tous semis, plantations ou replantations d'essences forestières pendant une durée de 30 ans. Au-delà de cette durée de 30 ans le périmètre à boisement interdit devient réglementé.

Sous périmètre à boisement interdit après coupe rase :

Dans ce sous-périmètre, tous semis ou replantations d'essences forestières sont interdits pendant une durée de 30 ans. Au-delà de cette durée, ce sous-périmètre devient « réglementé après coupe rase ».

Le périmètre à boisement réglementé :

Dans ce périmètre, quiconque veut procéder à des plantations, replantations ou à des semis d'essences forestières, doit en faire la déclaration préalable.

En périmètre réglementé les dispositions suivantes s'appliquent :

- La distance de recul de toute plantation est portée à 6 m par rapport à la limite des fonds voisins non boisés ;
- La distance de recul de toute plantation est comprise entre 3 et 6 m par rapport à l'emprise des voiries nationales, départementales, métropolitaines, communales et des chemins communaux et ruraux. Il est précisé que l'emprise comprend la bande de roulement et toutes dépendances (accotements, fossés, talus) ;
- La distance de recul de toute plantation (à l'exception de la reconstitution de la ripisylve) est portée à 6 m par rapport aux rives des ruisseaux ;
- La distance de recul de toute plantation sera comprise entre 50 et 150 mètres par rapport aux habitations, hameaux et villages.

Sous périmètre à boisement réglementé après coupe rase :

Dans ce sous-périmètre, tous semis ou replantations sont réglementés dans les mêmes conditions que le boisement en périmètre réglementé.

Le périmètre à boisement libre :

Ce périmètre comprend toutes les parcelles ou parties de parcelles qui ne sont pas comprises dans le périmètre à boisement interdit ou réglementé. A l'intérieur du périmètre à boisement libre, les distances de plantations des fonds voisins sont celles prévues par le Code civil, à savoir 2 mètres pour les plantations qui dépasseront 2 mètres de haut.

Sous périmètre à reconquérir pour l'agriculture :

Une partie de périmètre à boisement libre est classée en sous-périmètre à reconquérir. Il s'agit de parcelles dont le déboisement est souhaitable pour ouvrir et protéger les paysages, les points de vue et les habitations et restituer ces parcelles à l'agriculture. Ces parcelles, une fois déboisées, pourront être classées en périmètre interdit lors du renouvellement de la réglementation des boisements.

Ce sous-périmètre n'a pas de valeur réglementaire, mais il permet de fixer des objectifs en termes de reconquête agricole et paysagère et favorise les échanges.

Tableau de classement des parcelles

Parcelle boisée					Parcelle non boisée (dont friche, ...)		
Dans massif forestier supérieur à 4ha		Dans massif forestier inférieur à 4ha			Potentiel agricole faible Déprise agricole prochaine	Potentiel agricole avéré	
Boisement non gênant	Boisement gênant ⁽¹⁾	Boisement non gênant	Boisement gênant ⁽¹⁾	Boisement gênant avec prescriptions	Pas de restriction à prévoir	Restriction à prévoir ⁽²⁾	
Boisement libre	Zone à reconquérir	Boisement libre	Boisement interdit après coupe rase	Boisement réglementé après coupe rase	Boisement libre	Boisement réglementé	Boisement interdit

(1) : pour agriculture, habitat, ressource en eau, perception des paysages, préservation des milieux naturels et prévention des risques naturels

(2) : habitat, paysage, ressource en eau, milieux naturels, risques naturels.

La Mairie à votre service

PIECE DESIREE	OU S'ADRESSER	A FOURNIR	COUT	OBSERVATIONS
Extrait d'acte naissance	mairie du lieu de naissance	date de naissance nom et prénom	gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec adresse
Extrait d'acte de mariage	mairie du lieu de mariage	date du mariage nom et prénom	gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec adresse
Extrait d'acte de décès	mairie du lieu de décès	date du décès nom et prénom	Gratuit	Joindre une enveloppe timbrée avec adresse
Carte d'électeur	Mairie du domicile	pièce d'identité et justificatif de domicile	Gratuit	Avoir son domicile réel ou être inscrit au rôle des contributions directes depuis 5 ans avoir 18 ans
Carte d'identité (Depuis 2014, validité portée à 15 ans. S'applique au CNI délivrée à partir de 2004 sauf cas spéciaux, ex : voyage...)	Mairie de Cunlhat, Ambert, Issoire (prendre RV)	2 photos d'identité 1 copie intégrale de l'acte de naissance (si 1 ^{ère} demande CNI sécurisée) 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois	Gratuit Timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol	Autorisation parentale pour les mineurs
Certificat d'autorisation de sortie de territoire délivré aux mineurs de nationalité française	A faire vous même	Carte d'identité	Gratuit	CERFA disponible sur internet
Passeport	Mairie de Cunlhat, Ambert, Issoire (prendre RV)	Carte d'identité, 2 photos, 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois	Timbre fiscal (86 Euros)	
Casier Judiciaire	Ministère de la Justice Casier Judiciaire National 107, Rue Landreau 44079 NANTES CEDEX	1 enveloppe timbrée pour la réponse	Gratuit	
Livret de famille	Mairie du mariage		Gratuit	
Demande d'alignement permission de voirie	Voirie communale : mairie voirie départementale et nationale DDE après avis du maire	Fournir une demande et plan de situation enveloppe affranchie pour retour	Gratuit	
Changement de prénom	Mairie du domicile	Renseignements à la mairie	Gratuit	Demande adressée au Maire
PACS	Depuis le 1 ^{er} novembre 2017, en Mairie du domicile ou auprès d'un notaire	Renseignements à la mairie	Extrait de naissance de - de 3 mois Attestation de domicile + justificatif	CERFA disponible sur internet
Certificat de domicile	Mairie	Pièce d'identité	Gratuit	
Certificat d'hérédité	Mairie Notaire (acte de notoriété)	Livret de famille de la personne décédée, noms, prénoms, adresse des héritiers	Gratuit	Si la somme à percevoir n'est pas supérieure à 5 335 Euros
Demande d'adduction en eau potable	SIAEP du Bas-Livradois	Plan de situation	Droit de branchement	
DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux) pour tous travaux de fouilles, élagage...)	SIAEP ERDF FRANCE TELECOM	Plan avec descriptif des travaux	Gratuit	Imprimés en mairie ou téléchargeable sur INTERNET

Nous espérons
pris plaisir à ce
Saint-Eloy.

régulièrement
notre commune,

manifestations et les articles de presse qui lui sont consacrés sur le site internet de la
commune : <http://www.saint-eloy-la-glaciere.fr> ou sur notre page Facebook.



que vous avez
tour d'horizon à
Retrouvez

l'actualité de
les photos des

Meilleurs vœux pour l'année 2026



Un gros cœur derrière la forêt



Jean-Luc Coupat, maire : « Si on ne fait pas reculer le
boisement, la commune est finie ».

La Montagne 8/09/1997